



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
COMMUNE DE PUPLINGE

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 26 avril 2012

Présidence	M.	L. Luisoni
Présents	Mmes	C. Chiriatti, C. Distasi, J. Malbaski, A. Mathys, R. Selitrenny Flores, V. Tersen
	MM.	F. Baroz, Y. Bischofberger, E. Fillet, T. Hunziker, R. Madarasz, F.-R. Mahrer, C. de Meyer, D. Nicole, B. Riedweg
Excusée	Mme M.-P. Grandjean	

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Prestation de serment d'un nouveau Conseiller municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2012
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Mairie
5. Communications des Présidents de Commissions
6. Gaz de schiste – vote d'une motion
7. Tondeuse frontale – vote d'un crédit d'investissement
8. Circulation verticale et réaménagement des locaux communaux – vote d'un crédit d'investissement
9. Périmètre d'utilité publique – vote d'un crédit d'investissement
10. Crédits supplémentaires 2011 – vote d'une délibération
11. Comptes 2011 – présentation des résultats
12. Propositions individuelles et questions

1. Prestation de serment d'un nouveau Conseiller municipal

Pour faire suite à la démission de la conseillère municipale, Madame Céline Amaudruz, le Conseil municipal accueille un nouveau candidat de la liste UDC, Monsieur Didier Nicole.

Lecture est donnée du serment : *«Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer».*

Il en est fait ainsi et Monsieur Nicole est accueilli comme membre du Conseil municipal avec applaudissements.

Monsieur Luisoni prie un représentant du groupe auquel appartient Monsieur Nicole, de passer vers Monsieur Arter à la fin de la séance pour lui indiquer les modifications engendrées au sein des commissions par cette nouvelle nomination.

2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 8 mars 2012

Monsieur Mahrer est surpris de ne pas voir les remarques apportées sur le projet de construction de la crèche au sein de la commission Aînés-Petite enfance. Monsieur Luisoni l'informe que les commentaires relatifs au bâtiment ont été formulés après la séance lors de la consultation des plans et ne peuvent donc pas être mentionnés dans le procès-verbal.

Il est convenu que ce sujet soit abordé brièvement dans les divers.

Monsieur Riedweg informe que trois fautes d'orthographe sont à corriger, soit, le mot «schiste » au premier paragraphe du point 6, qui ne comporte pas de majuscule. Au point 4, dernier paragraphe, on ne met pas de « s » à «il va de soi». Au point 6, avant dernier paragraphe, on ne met pas de «s» à « 3 Chêne». Aucune autre modification n'étant sollicitée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Ses auteurs en sont remerciés.

M. de Meyer précise que son nom est en 2 parties avec une minuscule.

Le procès verbal corrigé est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

Aucune communication à transmettre de la part du Bureau.

4. Communications de la Mairie

Le Président passe la parole à Monsieur le Maire.

Skate Park

L'audience tenue au Tribunal Administratif de 1^{ère} instance contre la décision du DCTI de ne pas nous octroyer l'autorisation de construire un skate-park et 28 places de stationnement s'est très bien déroulée.

Un arrangement a pu être négocié avec le juriste du DCTI, qui devrait permettre la construction de ces infrastructures avant la fin de l'année.

Une nouvelle demande d'autorisation de construire a été déposée avec la mention à titre provisoire cette fois. Ce qui permettra de réaliser les travaux, puis, dans le cadre des futurs déclassements, de pérenniser ce projet en l'inscrivant dans la logique de l'aménagement de la commune.

La procédure suit son cours et une prochaine audience est prévue à la fin du mois de mai 2012. Le Conseil municipal sera tenu informé des résultats des procédures en cours.

Rue de Graman - circulation

Un bureau d'études a été mandaté pour proposer plusieurs variantes de mise en œuvre de la réduction du transit entre la rue de Frémis et la route de Presinge.

La commission d'aménagement sera consultée dès que les différentes propositions seront parvenues en Mairie.

PSD 02 – DCTI

L'Exécutif a reçu une délégation du DCTI, qui leur a présenté le PSD 02 fiche d'urbanisation du plan directeur cantonal 2030.

Cette séance a été l'occasion de rappeler le point de vue de la commune sur l'urbanisation de son village et d'avancer des propositions de déclassement dans le secteur des Brolliets, comme mentionné dans notre plan directeur communal.

S'agissant du plan directeur, il a été rappelé au DCTI que Puplinge n'est pas opposé à l'urbanisation de sa commune, preuve en est le soutien qu'elle apporte au projet de centre du village qui devrait recevoir prochaine l'autorisation de construire 190 logements. Elle est aussi favorable au déclassement des terrains le long de la route des Brolliets, qui permettrait la

création de 100 logements supplémentaires, tout en ouvrant la possibilité de réaliser les infrastructures qui manquent déjà.

Le DCTI, bien qu'ayant écouté notre argumentaire, souhaite accélérer le processus et débiter dès le mois de mai 2012 un travail important sur l'urbanisation de la commune, tant au niveau technique que politique.

La Mairie a refusé d'entrer en matière tant qu'il n'est pas possible de compter sur la présence du Conseiller d'Etat en charge du DCTI aux séances du comité de pilotage et tant que le plan directeur 2030 n'est pas validé par le Grand conseil. De plus, bien que cela ait été expressément demandé, le groupe de travail proposé ne comprend pas de spécialiste financier. Il n'est pas pensable pour l'Exécutif d'accepter de participer à un groupe de travail qui se prépare à nous demander d'investir une centaine de millions, qui mettront en péril l'existence de notre commune, sans pouvoir disposer d'analyse solide en matière de gestion des investissements à consentir dans un contexte aussi difficile.

Il a été donc demandé le report de ces travaux. Ce d'autant plus que Monsieur Longchamp, en charge du département, venu le 25 avril 2012 lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'association des communes genevoises, a rappelé qu'il avait pris acte que seulement 4 communes avaient accepté le plan directeur 2030 sans réserve et que, par conséquent, l'Etat est en train de compiler les remarques des communes avant de revenir auprès d'elles avec des propositions tenant compte de leurs avis.

La présentation du plan directeur 2030 devant le Grand-Conseil du mois de juin 2012 est reportée au deuxième trimestre de cette année. Dans l'intervalle, le DCTI va nous envoyer l'intégralité des remarques et un projet de plan directeur cantonal 2030 amendé. Dès que la Mairie aura reçu ces informations, elle les transmettra à la commission de l'aménagement pour analyse. Ceci dans le but de retourner le plus vite possible vers le DCTI et réaffirmer la position de la commune exprimée dans une résolution votée par le Conseil municipal à l'automne dernier.

Monsieur Nussbaum ajoute que le Conseil d'Etat a décidé d'ouvrir un second round, de consultation auprès des communes, contrairement à ce qui avait été prévu initialement, venant du fait que la vaste majorité des communes avaient refusé ou approuvé avec réserves le plan directeur cantonal 2030. Une deuxième procédure s'ouvre pour une durée d'environ 4 mois et à l'issue de cette deuxième consultation, le Conseil d'Etat envisage de déposer le projet de plan directeur cantonal auprès du Grand-Conseil à l'automne 2012.

Monsieur Luisoni trouverait opportun que le président de la commission de l'aménagement soit invité à participer aux séances avec le DCTI, ce qui permettrait d'exprimer une position plus complète du Conseil municipal. Il rappelle aussi à l'exécutif d'être attentif au timing des échanges pour éviter une situation de pression où une prise de position serait sollicitée pendant la période de relâches estivales.

5. Communications des Présidents de Commissions

Commission de l'animation

Le tournoi de Jass qui a eu lieu le dimanche 22 avril 2012 était une grande réussite. Le dimanche 3 juin 2012 aura lieu le premier vide-grenier de la commune, sur la place du village.

Commission des travaux

La commission s'est réunie le 3 avril 2012, durant laquelle il a été évoqué la possibilité de créer un réseau de chauffage pour les bâtiments communaux (Mairie, salle communale, Groupe scolaire, crèche et le bâtiment où se trouve la banque Raiffeisen). Un mandat est en cours pour étude dans ce sens.

6. Gaz de schiste – vote d'une motion

Une motion, déposée lors de la séance du 8 mars 2012 par Monsieur Mahrer, a été étudiée par la commission Agriculture, Cimetière, Feu, Voirie dans sa séance du 26 mars 2012.

Monsieur Bischofberger, Président de la commission Agriculture, Cimetière, Feu, Voirie prend la parole et informe l'assemblée que les membres de la commission se sont inspirés des choses faites dans d'autres communes. Il demande deux petites modifications dans la motion avant son approbation.

Monsieur Riedweg informe qu'une proposition de motion a également été déposée au Grand-Conseil par Madame Anne Mahrer et ce avec le même titre.

Monsieur Luisoni se demande si une commune peut adhérer à une association française. Monsieur Marti ne voit pas les éléments de loi ou de règlement qui pourrait s'y opposer.

Monsieur Mahrer fait remarquer qu'il semblerait que le groupement "non au gaz de schiste" soit devenu l'association "non au gaz de schiste". La motion est modifiée dans ce sens.

Monsieur Bischofberger propose également que l'on apporte une modification au titre, soit en supprimant le «Haute-Savoie» et de mettre uniquement «Non au gaz de schiste».

"Non au gaz de schiste"

"Protégeons notre commune et nos ressources en eau des pollutions irrémédiables occasionnées par l'exploitation du gaz de schiste".

Considérant :

- les forages planifiés dès 2012 en Haute-Savoie dans la perspective de l'exploitation de gaz de schiste,
- la forte mobilisation, dans la région franco-genevoise, d'élus et de citoyens inquiets pour leurs eaux souterraines et leur environnement,
- que l'extraction des gaz et huiles de schiste pollue l'air et les nappes d'eau, nuit à la santé des humains et des animaux, stérilise les sols et peut provoquer des séismes,
- l'opposition que ce type d'exploitation rencontre en Suisse Romande, notamment le gel par les autorités fribourgeoises et vaudoises de tout permis de recherche concernant les gaz de schiste,
- la décision des autorités d'autres communes genevoises d'adhérer à l'association «Non au Gaz de schiste Haute-Savoie»,
- considérant que l'exploitation de nouvelles sources d'énergies fossiles ne saurait être une solution satisfaisante dans l'optique de développement durable.

le Conseil municipal,

à l'unanimité,

invite l'Exécutif

▲ à intervenir auprès du Conseil d'Etat et de l'Association des Communes Genevoises pour qu'ils expriment nos craintes et notre opposition aux autorisations données par les autorités françaises et pour qu'ils s'opposent par tous les moyens juridiques et politiques à leur disposition à toute exploration et exploitation de gaz et huiles de schiste sur le territoire du canton et aux environs de celui-ci,

▲ à intervenir auprès du Préfet de Haute-Savoie pour lui exprimer nos craintes et lui demander de réexaminer sa position quant aux autorisations déjà délivrées,

▲ à tenir informée la population de Puplinge sur la situation actuelle et sur les risques potentiels liés à la recherche et à l'exploitation de gaz de schiste (organisation d'une soirée d'information à la population avec projection de l'émission d'ABE par exemple),

▲ à adhérer à l'Association « Non au Gaz de schiste Haute-Savoie » et la soutenir dans ses démarches.

7. Tondeuse frontale – vote d'un crédit d'investissement

Comme cela avait été présenté dans le projet de budget 2012, la Mairie propose de remplacer l'ancienne tondeuse des terrains de football de la commune par une nouvelle machine de travail.

La parole est passée à Monsieur Madarasz, Président de la commission des travaux qui informe l'assemblée que cette tondeuse datant de 1998 est très usée et ne correspond plus aux nouvelles normes de l'entretien des terrains de football. Plusieurs modèles ont été proposés et un modèle a été choisi. Le coût est à compter avec une reprise du véhicule actuel. En commission de travaux, cet investissement a été accepté à l'unanimité. Effectivement, ce véhicule sera utilisé uniquement pour les terrains de football. Monsieur Marti ajoute que l'entretien du nouveau véhicule sera beaucoup plus simple et moins onéreux.

Monsieur Nicole demande s'il y a un véhicule pour tirer le char des fêtes communales et il lui est répondu que oui.

Vu la nécessité de remplacer la tondeuse frontale John Deere 1145 acquise en 1998;
vu les différentes offres reçues,
vu le préavis favorable de la commission des travaux (séance du 3 avril 2012) et du Conseil municipal du 17 novembre 2011, lors du vote du budget communal pour l'exercice 2012,

le Conseil,

Décide,

par 14 voix pour et 1 abstention,

1. d'acquérir une tondeuse frontale pour la tonte de ses terrains de football,
2. d'ouvrir en conséquence à Monsieur le Maire un crédit de Fr. 60'000,-- (soixante mille francs) destiné à couvrir les frais relatifs à cette acquisition,
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (3404.506.00), puis de la porter au bilan dans le patrimoine administratif (3404.146.00),
4. d'amortir cette dépense au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 3404.331.00 des années 2013 à 2017.

8. Circulation verticale et réaménagement des locaux communaux vote d'un crédit d'investissement

En novembre 2011 un crédit d'étude avait été voté pour cet objet, dont les premières esquisses ont été présentées à la commission des travaux.

La parole est passée à Monsieur Madarasz, Président de la commission des travaux qui informe l'assemblée que ce projet a été présenté à la commission le 3 avril 2012. Il répond à deux objectifs, donner l'accès aux locaux communaux aux personnes à mobilité réduite et augmenter la disponibilité de locaux pour la Mairie en relation avec l'arrivée de nouveaux habitants sur la commune. Dans le bâtiment de la salle communale, il est envisagé un réaménagement complet des locaux du sous-sol et un aménagement des combles, le tout avec une amélioration énergétique conséquente. Cette étude, élaborée par un bureau d'architecte et a été préavisés favorablement à l'unanimité en commission.

Monsieur Marti informe que les travaux se feront par étapes. Les travaux dans les combles de la salle communale pourraient démarrer dès l'obtention du permis de construire, ce qui n'est pas le cas pour la Mairie, qui doit attendre que la locataire du 1^{er} étage libère son appartement.

Vu l'importance de pouvoir aussi offrir l'accès aux locaux communaux aux personnes à mobilité réduite,

vu le résultat de l'étude menée pour analyser la faisabilité de la mise en œuvre de circulations verticales dans locaux communaux et le réaménagement échelonné de ces derniers, vu les discussions en commission des travaux et le préavis de cette dernière du 3 avril 2012, conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

Décide,

par 14 voix pour et une abstention,

1. De réaliser des circulations verticales dans les locaux communaux et le réaménagement échelonné de ces derniers.

2. D'ouvrir au Maire un crédit d'investissement de 2'200'000 F, à cet effet,

3. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif,

4. D'amortir cette somme, conjointement au crédit d'étude, au moyen de 30 annuités, dès l'année suivant l'obtention du permis de construire, par le compte de fonctionnement 0804.331.00.

9. Périmètre d'utilité publique – vote d'un crédit d'investissement

Après de nombreuses années de discussions en commissions et de négociations avec les propriétaires, l'acquisition du périmètre d'utilité publique situé derrière la Poste peut enfin être présentée au Conseil municipal.

La parole est passée à Monsieur Hunziker, Président de la commission des Finances qui renseigne l'assemblée sur la situation de cette parcelle. Une expertise de ce bien a été présentée par les propriétaires et une contre-expertise mandatée par la commune a permis de fixer le prix de ce périmètre. Il cède la parole à Monsieur Marti qui informe que l'acquisition de ce terrain est cruciale par rapport à sa situation centrale et le lien avec le quartier des Hutins qui va se développer. Le but est de maîtriser l'ensemble de ce périmètre. Son affectation sera rediscutée avec les commissions et le Conseil municipal au moment voulu. La Fondation du logement souhaite acquérir la partie de l'immeuble de la Poste et ce dans la mesure où la commune achète la parcelle proposée ce soir. La somme de frs 310'000,-- (soit 10% du montant) serait versée en acompte au propriétaire actuel, ce qui lierait les deux parties par cet engagement. La condition est que le jour où la commune deviendra propriétaire, les propriétaires actuels aient quitté les lieux et que les baux soient résiliés avant la prise de propriété. Il est souhaité que le bureau de poste reste au même endroit. La commune deviendra propriétaire de cette parcelle d'ici un délai maximal de trois ans. Le verger, qui est déjà propriété de la commune et qui est situé à côté de ces parcelles permet d'avoir un périmètre intéressant au centre de la commune.

Monsieur Hunziker ajoute que ce projet a été préavisé favorablement à l'unanimité par la commission des Finances.

Monsieur Nicole demande quel sera le montant que la Fondation va investir pour l'acquisition de la parcelle qui la concerne. Monsieur Marti lui répond que le prix est de frs 4'100'000,--. Il demande également le nombre de mètres carrés de ces parcelles. Monsieur Hunziker répond qu'il y a environ 4'500 m² pour la commune et 1'100 m² pour la Fondation. Monsieur Marti ajoute que les propriétaires sont venus le revoir dernièrement pour augmenter le prix de cette parcelle, ce qu'il a refusé.

Vu les démarches entreprises par la Mairie en vue de maîtriser ce périmètre important pour la commune,
 vu les tractations engagées à cet effet auprès du représentant des propriétaires des parcelles No. 1598 et 1872, feuille 18,
 vu l'accord des propriétaires intéressés,
 vu les discussions tant en commission d'Aménagement qu'au Conseil municipal,
 vu le rapport de la commission des finances du 16 avril 2012,

sur proposition de l'Exécutif,
 le Conseil municipal

décide,

à l'unanimité,

1. d'acquérir les parcelles No. 1598 et 1872, feuille 18,
2. d'ouvrir en conséquence à M. le Maire un crédit de Fr. 3'100'000,--, plus frais d'actes;
3. de financer cette acquisition par les disponibilités communales;
4. de comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif;
5. de demander, en raison du caractère d'utilité publique de cette opération, l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre Foncier;
6. de désigner M. le Maire pour signer tous actes relatifs à cette opération.
7. d'autoriser M. le Maire à constituer toutes servitudes liées à cette acquisition.

10. Crédits supplémentaires 2011 – vote d'une délibération

Monsieur Nussbaum informe que ces dépassements sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges. A ce sujet, un certain nombre d'économies sont faites par la valorisation des déchets de la commune, soit, le tri des déchets effectué par les habitants de la commune, ce qui est très réjouissant.

Monsieur Hunziker informe que la commission des finances a préavisé favorablement cette délibération.

Vu le rapport de la commission des finances du 16 avril 2012,
 vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,
 le Conseil municipal

Décide,

à l'unanimité,

1. d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2011 suivants pour un montant total de 172'912.54 F, soit :

Rubrique	Titre	Dépassement Frs.
0200.303.00	Assurances sociales	3 005.00
0200.317.00	Dédommagements	1 408.45
0500.301.00	Traitement personnel administr.	21 014.55
0500.304.00	Caisse de retraite	3 885.68
0500.311.00	Mobilier, machines	3 106.65
0500.315.00	Entretien d'objets par tiers	837.00
0500.318.00	Honoraires, prest. service tiers	34 740.65
0800.308.00	Personnel Intérimaire	5 331.85
1001.351.00	Dédommagements au canton	52.60
1400.315.00	Entretien mobiliers par des tiers	5 243.80

1600.318.00 Honoraires, prest. service tiers	112.55
2100.314.00 Entretien immeubles par tiers	22 126.65
2107.331.00 Amortiss. chaufferie école	1 879.00
3000.365.00 Subv. aux instit. cultur.	1.95
3300.312.00 Eau, électricité, chauffage	309.50
3400.303.00 Assurances sociales	15.52
5400.301.00 Traitement du personnel	686.30
5400.310.00 Fournit. bureau, imprimés	118.15
5400.313.00 Compass - Repas	4 471.15
5400.318.00 Honoraires, prest. service tiers	369.20
5800.365.00 Subv. aux institut. privées	173.00
5800.367.00 Aide humanitaire tiers-monde	126.40
6200.303.00 Assurances sociales	183.60
6216.331.00 Amortiss. patrimoine administratif	5 320.00
7200.313.00 Achat fournitures et marchandises	13 596.80
7400.314.00 Entretien immeubles par tiers	1 585.05
7800.352.00 Partic. trait. déchets carnés	4.30
7900.318.00 Honoraires, prestat. service	1 134.50
9000.330.01 Provision sur estimation impôts	9 867.00
9000.346.00 Compens. comm. françaises	27 632.49
9500.318.03 ICC-Impôt foncier	4 573.20
Total	172 912.54

2. ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

11. Comptes 2011 – présentation des résultats

Monsieur Nussbaum, Adjoint délégué aux finances parcourt le compte-rendu financier de l'exercice 2011. Document accompagné du projet de délibération pour l'acceptation des comptes de la commune et de la fondation pour le logement qui a été remis à chaque conseiller municipal. Il informe l'assemblée que chacun a deux semaines pour poser des questions complémentaires et/ou faire parvenir ses remarques à la Mairie, auprès de Monsieur Arter.

Monsieur Nussbaum souhaite faire constater que le montant d'investissement voté ce soir est historique. En effet, jamais le Conseil n'avait décidé d'investir la somme de 5,4 millions de francs lors d'une seule séance.

Monsieur Hunziker a remarqué qu'une fiduciaire avait établi un rapport. Il souhaiterait pouvoir disposer d'une copie. Elle lui sera transmise avant le prochain Conseil municipal du 10 mai 2012.

12. Propositions individuelles et questions

Monsieur Mahrer informe que lorsque les plans du projet de la crèche ont pu être consultés (après la séance) on s'est aperçu que si la commission aînés-petite enfance, avait étudié tout ce qui était fonctionnel et idéal pour les enfants ; l'intégration du nouveau bâtiment dans l'ensemble scolaire d'aujourd'hui l'a heurté. Par conséquent, le fait de faire une demande d'autorisation de construire dans les meilleurs délais le dérange. Il souhaite qu'une variante soit demandée à l'architecte, notamment par rapport à l'environnement construit. Il aurait été idéal de faire un concours, tout en respectant toutes les fonctionnalités internes. Monsieur Luisoni informe que plusieurs personnes ont réagi à ce projet. Monsieur Marti rajoute que les plans ne posaient pas de problème quant aux choix de son implantation et son environnement. Le dossier a été remis à la commission des travaux. L'architecte sera invité pour une prochaine séance. Il y a encore un certain nombre de démarches à faire avant la demande de permis et notamment en matière de remarques qui ont été formulées.

Monsieur Luisoni ajoute qu'en termes de logique d'intégration, un effort pourrait être fait. Il se pose la question quant au sort des grands pins situés derrière le terrain de basket. Monsieur Marti lui répond que l'Exécutif souhaite intégrer un terrain multisports en préservant les arbres.

Monsieur Hunziker a trouvé le projet magnifique : le mariage des deux styles de bâtiments est intéressant et notamment la couleur rouge, couleur qui pourrait choquer. Peut-être peut-on faire quelque chose de plus discret.

Un processus de discussion sera engagé ajoute Monsieur Garnier. Il y a un travail d'investigation qui va se faire par toutes les parties dans le but que le projet convienne à tout le monde.

Monsieur Luisoni est attristé par le décès de Monsieur Chevrolet et propose d'adresser un message au conseil municipal de la ville. Monsieur Marti répond qu'il ne s'agit pas d'une procédure de notre protocole. Il y a un certain nombre de règles à respecter mais on peut voir de quelle manière traiter cette situation.

Monsieur Riedweg invite l'assemblée à un apéritif offert à l'occasion de la prestation de serment de Monsieur Nicole et de sa nomination au Grand-Conseil.

Le Président déclare la séance close. Il est 22 heures 15.

Le Président

Lucas LUISONI

La Vice-présidente :

Claudine CHIRIATTI

Le secrétaire :

Patrick ARTER